



**Assemblée du GECT
Séance du 18 novembre 2013**

Délibération n° 02-2013

**Prenant acte de la nomination de la Directrice et du Directeur adjoint
du Groupement Européen de Coopération Territoriale
« Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour »**

Présents :

**BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio, GHILARDI Joseph,
MICHEL Jean-Claude**

L'Assemblée du GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu l'article 17 des statuts du GECT considérant que la direction du GECT est assurée par le Directeur du Parc qui n'est pas responsable de la Présidence et l'élection de Fernand Blanchi, Président du Parc national du Mercantour, comme Président du GECT (délibération 01-2013) ;

- Prend acte de la nomination de Patrizia ROSSI en tant que Directrice du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour » à titre gratuit.

A Breil-sur-Roya , le 18 novembre 2013

Fernand BLANCHI

Président du GECT